



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

courrier

Question écrite n° 78498

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur la disparition des flammes de l'oblitération des timbres postaux. En effet, la flamme postale, qui faisait le bonheur notamment des philatélistes, constitue un vecteur non coûteux de promotion agréable et efficace de nos localités, de leurs identités, mais également de leurs atouts touristiques. C'est pourquoi il souhaite savoir s'il est envisageable de réintroduire cette belle pratique qui a été progressivement abandonnée.

Texte de la réponse

Face à une mutation sans précédent du marché du courrier dans la perspective de la libéralisation des marchés postaux en 2011, La Poste a engagé un important programme de modernisation de son outil de production intitulé « Cap Qualité courrier » qui consiste à automatiser l'ensemble de la chaîne de traitement. L'industrialisation des services du courrier conditionne la réussite des objectifs nationaux de qualité de service fixés à 85 % des lettres distribuées en J + 1, dans le contrat de service public signé le 22 juillet 2008 entre l'État et La Poste et chaque année par arrêté ministériel de nouvelles machines de préparation du courrier, parmi les plus modernes au monde, sont déployées sur l'ensemble du territoire. Elles permettent d'accélérer le premier niveau de tri à une cadence de 25 000 plis à l'heure. Elles améliorent la qualité de service et fiabilisent l'oblitération. En vigueur dans d'autres pays européens, la nouvelle marque d'oblitération permet de s'assurer pour chaque pli qu'il s'agit bien d'un pli oblitéré par La Poste et non par un autre opérateur. Cette caractéristique est nécessaire dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence. Cependant, pour répondre aux attentes spécifiques des collectivités locales (départements, communes, groupement de communes...), La Poste propose une gamme de solutions leur permettant de valoriser leur image et leur identité. Les enveloppes Prêt-à-Poster (PAP) peuvent être utilisées par les collectivités territoriales pour communiquer sur des événements locaux ou pour mettre en valeur leur patrimoine. Leur réalisation est aisée : elle se fait par simple contractualisation entre la collectivité concernée et son interlocuteur commercial à La Poste. L'impression en petite quantité est particulièrement adaptée aux communes de taille modeste. Elles peuvent trouver avec ces enveloppes un espace de communication pour l'identité de leur territoire. Les PAP locaux ou personnalisables connaissent d'ailleurs un réel engouement. La Poste propose également avec « IDtimbre » de créer ses propres timbres classiques ou de prestige, pour annoncer un événement particulier ou tout simplement distinguer ses courriers. Ce nouveau support créatif est accessible par le site www.laposte.fr/idthimbre. Nombre de collectivités territoriales, enfin, ont choisi d'utiliser une machine à affranchir pour leur communication et leurs prospections. Elles bénéficient ainsi de la simplicité de l'affranchissement, en disposant en permanence, si elles le souhaitent, d'une flamme-annonce personnalisée à l'image de leur collectivité. La gamme de ces équipements apporte des solutions très abordables quel que soit le volume de courrier concerné.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78498

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5182

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8837